



GUIDE PÉDAGOGIQUE 2025-2026

Conservatoire
Nadia et Lili Boulanger
17 rue Marguerite de Rochechouart - 75009 Paris

Les
conservatoires
de Paris

ENTREZ AU CONSERVATOIRE NADIA ET LILI BOULANGER !



Le Conservatoire Nadia et Lili Boulanger, créé en 1972, accueille aujourd'hui plus de **1 000 élèves** encadrés par une **centaine de professeurs**. Installé au 17 rue de Marguerite de Rochechouart depuis septembre 2000, le Conservatoire fait partie des établissements culturels majeurs du 9^{ème} arrondissement, aux côtés des bibliothèques, musées, théâtres et nombreux lieux de création et de diffusion de ce territoire riche de diversité culturelle.

Outre les départements traditionnels, le Conservatoire accueille des **enseignements très spécifiques** en lien avec son histoire : Jazz, Musique ancienne, Danse de caractère, Parcours personnalisé pour les élèves en situation de Handicap, et également un dispositif S2TMD Théâtre en lien avec le Lycée Lamartine.

En complément de sa mission d'enseignement, le Conservatoire organise et prend part à de nombreuses manifestations tout au long de l'année, contribuant ainsi à l'animation culturelle du quartier de la Nouvelle Athènes. Ce sont ainsi plus de **100 dates de représentations** qui sont proposées chaque saison !

Nous sommes très reconnaissants à la Maire du 9^{ème} arrondissement, Madame Delphine Bürkli, d'avoir embelli notre établissement, en mettant à disposition les moyens nécessaires pour la **rénovation de l'Auditorium Nadia et Lili Boulanger de 118 places, doté à présent de gradins**. Un nouvel espace propice au développement de la créativité de nos élèves !

Le Conservatoire du 9^{ème} poursuit par ailleurs son **travail de maillage territorial** en nouant de nombreux partenariats avec différentes structures artistiques, éducatives et socio-culturelles (Archives Nationales, Théâtre des Bouffes du Nord, Fondation Dosne-Thiers, Comédie Française, Théâtre du Châtelet, Théâtre de la Concorde, Hôpital Bretonneau, Musée de la Vie Romantique, Maison Victor Hugo), lesquelles permettent aux élèves de se produire hors les murs, et donnent au Conservatoire un rayonnement certain.

Soyez les bienvenus !

Agathe MAYERES, Directrice

L'ÉQUIPE DU CONSERVATOIRE

Conservatoire Nadia et Lili Boulanger

17 rue Marguerite de Rochechouart, 75009 Paris

01 44 53 86 86 – dac-conservatoire9@paris.fr

DIRECTION

Agathe MAYERES • *Directrice*

Vincent EVRARD • *Secrétaire général*

Sergio DE LEEUW • *Conseiller aux études & Responsable Pôle Éducation artistique et culturelle*

ADMINISTRATION

Christophe DESPEAUX, Mike JOSEPH & Maria SAVRANINA • *Agents d'accueil*

Samira MOKRANE • *Agent d'accueil Site Cromot*

Geneviève ABÉNA & Soledad CORTES • *Chargées de scolarité*

Jean-Eudes BERNICOT • *Régisseur bâtiment*

Ornella RAMASAWMY • *Chargée de communication*

COORDINATION PÉDAGOGIQUE

AMPIC • Axel BENEDETTI

Chant lyrique • Elsa MAURUS

Cordes • Barbara MOUTON-JAMET

Direction d'Orchestre • Jean-Baptiste NICOLAS

Direction de Chœur • Philippe LE FÈVRE

Formation Musicale • Sophie DESCOMBES

Instruments polyphoniques • Valérie MILLE & Yumeto SUENAGA

Jazz et Musiques improvisées • Pierre CARRIÉ

Musique ancienne • Esteban GALLEGOS

Musique de chambre • Frédéric LUBIATTO

Pratiques vocales collectives • Aurélien ADHUMEAU

Pratiques instrumentales collectives • Jean-Baptiste NICOLAS

Vents • Johanne FAVRE-ENGEL

Danse • Béatrice CHOUKROUN

Théâtre • Elsa SALADIN BENATTAR

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Journée Portes Ouvertes le mercredi 21 mai 2025

Nous vous invitons à venir découvrir le Conservatoire Nadia et Lili Boulanger, en venant assister à nos animations.

- Chorales
- Orchestre
- Instruments
- Danse
- Théâtre



ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

MUSIQUE

Instruments

Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse
Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone
Trompette, Trombone, Cor, Tuba
Piano, Orgue, Guitare, Harpe, Accordéon

Voix

Chant choral, Filière voix, Chant lyrique, Art lyrique

Jazz & Musiques improvisées

Histoire du Jazz, Ear Training, Harmonie Jazz, Improvisation clavier, Déchiffrage,
Ateliers, Basse, Guitare, Trompette, Saxophone, Batterie, Piano, Chant

Musique Ancienne

Clavecin, Flûte à bec, Luth, Traverso, Viole de Gambe, Basse continue, Ateliers

Érudition

Formation musicale, Culture musicale, Ecriture, Harmonie au clavier

Pratiques collectives

AMPIC, Orchestres d'Harmonies, Orchestres à Cordes, Orchestre symphonique,
Musique de chambre, Ateliers Jazz, Atelier Tango

Direction

Direction de chœur, Direction d'orchestre
(Initiation / Préparation au CPES)

DANSE

Danse classique (cursus)
Danse de caractère / Danse contemporaine (options)
Culture chorégraphique

THÉÂTRE

Parcours découverte (collège)
Initiation (lycée)
Art dramatique
Mime

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

DISPOSITIFS PRIMAIRES

La Ville de Paris a mis en place il y a plus de 10 ans le programme « **l'Art pour Grandir** » destiné à permettre à tous les jeunes Parisien-ne-s de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production, création et diffusion.

Les enjeux pour la Ville et le Conservatoire sont les suivants :

- Élargir les publics bénéficiaires de l'offre d'enseignement artistique des conservatoires, s'inscrivant dans des parcours artistiques et culturels pour tout Parisien, tout au long de la vie ;
- Créer 3 000 places supplémentaires d'ici 2026, et développer une offre d'Enseignement Artistique non spécialisé, en complément de l'Éducation Artistique et Culturelle, et favoriser les passerelles vers différents cursus proposés au sein des conservatoires ;
- Rééquilibrer des spécialités proposées en milieu scolaire en proposant des actions en danse et théâtre.

Afin de poursuivre la démocratisation de l'offre des conservatoires, de **nouvelles actions en temps scolaire** ont vu le jour dans les deux spécialités :

- **Danse** pour les élèves de **grande section de maternelle** ;
- **Théâtre** pour les élèves de **CM2**.

Écoles partenaires : Chaptal et Milton 5

PARCOURS SENSIBILISATION MUSICALE (PSM)

Dans le cadre de la réforme des conservatoires, la Ville de Paris, en partenariat avec l'Académie de Paris, propose un PARCOURS DE SENSIBILISATION MUSICALE pour tous les élèves de cours préparatoire des écoles publiques parisiennes.

Ce parcours a pour ambition de **sensibiliser chaque enfant de CP à l'écoute, la rencontre et la pratique de la musique**. Ce parcours, qui décline les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontre avec les artistes et les œuvres, connaissance musicale, pratique de l'instrument) vient enrichir l'offre d'éducation artistique et culturelle délivrée par le professeur des écoles et le professeur de la Ville de Paris en éducation musicale.

Écoles partenaires : Blanche, Buffault, Bruxelles, Chaptal, Clichy, Milton 5 et 21, Tour d'Auvergne, Turgot et Victoire.

TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE (TAP)

Suite à la réforme des rythmes éducatifs mise en place en 2013, la Ville de Paris a instauré des **ateliers les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30** à l'attention des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Facultatifs et gratuits, ces ateliers sont gérés par des animateurs et professeurs de la Ville de Paris et par des partenaires culturels et sportifs extérieurs. Leur coordination est assurée dans chaque école par un REV (Responsable Éducatif Ville).

Le Conservatoire du 9^{ème} arrdt, s'est fortement mobilisé pour développer sur ces nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) des activités de pratique de la musique et de la danse prenant la forme d'ateliers vocaux, instrumentaux ou chorégraphiques, animés par des enseignants spécialisés.

Écoles partenaires : Blanche, Buffault, Bruxelles, Chaptal, Clauzel, Clichy, Milton 5 et Victoire.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, HANDICAP & BESOINS SPÉCIFIQUES

COORDINATRICE RÉFÉRENTE HANDICAP CMA9

Accessibilité universelle, Handicap & Besoins spécifiques

Anne BILLANT - anne.billant@paris.fr

TYPES DE HANDICAP

Autisme, anophtalmie, surdit  bilat rale, AVC p rinatal, d fici nce visuelle, TDAH, dyslexie, dyspraxie, mutisme s lectif,  pilepsie, anorexie, bipolarit , phobie scolaire ( galement appel e *burn out* de l'enfant), troubles psychomoteurs...

EXEMPLES D'AM NAGEMENTS PROPOS S

- 1/3 temps de cours suppl mentaire en instruments
- Am nagement des horaires et adaptation du cursus en fonction des besoins

ATELIER MUSICAL ADAPT 

- Niveau 1 : 2h hebdomadaires (Lucile MATHEVET et Elsa BOUSQUET)
- Niveau 2 : 1,5h hebdomadaires (Chad ne AJAKA et Nathan DEGRANGE-RONCIER)

PARTENARIATS ET CONVENTIONS AUTOUR DU HANDICAP

- Partenariat depuis 2016 avec l'association **APTE Autisme** (concerts, conf rence...). Concert annuel « La musique efface la diff rence » qui m lange des  l ves en situation de handicap du CMA9 et des  l ves autistes de l'association APTE. Ce projet s'inscrit dans le cadre du **Mois parisien du handicap**.
- Projet avec **l' cole maternelle Rochechouart** : travail autour de la musique avec les enfants de l'**UEMA** (unit  d'enseignement maternelle autisme,  quivalent du dispositif ULIS pour les maternelles). Rencontre des enfants de l'UEMA avec les  l ves de 1C1-Tronc commun du CMA9 autour de plusieurs comptines communes.



**LES PARCOURS
D'APPRENTISSAGE
AU CMA9**

MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE

ENTREZ AU CMA9 !

Cursus Musique et Danse

1C1-TRONC COMMUN

1^{ère} année du 1^{er} Cycle

3 cours hebdomadaires obligatoires d'une durée totale de 2h sur 2 jours :

Formation Musicale – 45 min

Découverte de la voix – 30 min

Découverte du corps par le mouvement – 45 min

Cette année de 1C1-Tronc commun permettra une orientation de l'élève, dès la rentrée suivante, vers l'une des 3 trois filières : Filière Instrumentale, Filière Voix ou Filière Danse.

Réservé aux élèves de CE1, par tirage au sort en juin.

1C1-PRIMAIRES

1^{ère} année du 1^{er} Cycle

2 cours hebdomadaires obligatoires :

Formation Musicale – 1h15

Chant choral – 45 min

Réservé aux élèves du CE2 au CM2, par tirage au sort en juin.

GRANDS DÉBUTANTS

1^{er} Cycle

3 cours hebdomadaires obligatoires :

Formation Musicale – 1h15

Chant choral – 1h

Cours d'instrument – 30 min

1^{er} Cycle en 2 ans

Réservé aux élèves collégiens, par tirage au sort en juin.

AMPIC (Cordes & Vents)

1^{er} Cycle

Le 1er cycle / cursus AMPIC, Apprentissage de la Musique par une Pratique Instrumentale Collective, est ouvert à chaque enfant qui souhaite s'épanouir, dès les premiers apprentissages, dans une activité artistique collective permettant d'apprendre à jouer d'un instrument de musique en s'intégrant dans un ensemble instrumental.

Chaque élève suit 2h45 de cours par semaine.

L'organisation pédagogique prévoit 2 séances hebdomadaires :

- Une séance en ensemble (**Tutti**) : 1h30. Encadrement : 2 enseignants
- Une séance en petit groupe (**Partielle**) : 1h15. Groupe de 3 élèves du même instrument. Encadrement : 1 enseignant.

Le choix de l'instrument se fait à la rentrée en lien avec les professeurs de l'AMPIC Cordes ou Vents.

Comme pour les autres enseignements du conservatoire, les élèves des AMPIC sont évalués en contrôle continu, puis, à la fin du 1er cycle, par l'examen de fin de 1er cycle, qui permet l'entrée en 2^{ème} Cycle. Une évaluation individuelle peut avoir lieu, sans qu'elle soit le seul élément à prendre en compte pour l'évaluation globale.

À partir de CE1, par tirage au sort en juin.

INITIATION DANSE (Cursus classique)

1 cours hebdomadaire obligatoire :

Initiation Danse – 45 min

À partir du CE1, par tirage au sort en juin.

1C1-DANSE (Cursus classique)

1^{ère} année du 1^{er} Cycle

2 cours d'1h hebdomadaires obligatoires dans la pratique dominante

1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

À partir du CE2, par tirage au sort en juin.

ATELIERS DÉCOUVERTE

Présentation d'instruments

Durant le 1^{er} trimestre du 1C1-Tronc commun, les élèves ont la possibilité de participer à des Ateliers Découverte instrumentaux.

Le processus se déroule en trois grandes étapes :

① **Présentation des instruments en septembre** : lors de mini-concerts pédagogiques : ces rencontres, animées par des professeurs spécialisés, permettent d'établir un premier contact avec certains instruments enseignés au conservatoire ainsi que de découvrir le répertoire et les particularités inhérentes à chaque discipline.

② **Choix des ateliers** : à la suite de ces mini-concerts pédagogiques, les enfants sont en mesure d'exprimer eux-mêmes leurs préférences en sélectionnant jusqu'à trois instruments. Jusqu'en décembre, ils assistent à des cours hebdomadaires où ils ont l'opportunité de pratiquer et d'approfondir leur choix.

③ **Entrée dans le cursus** : à partir de janvier, en fonction des choix finaux exprimés et des places disponibles, les élèves commencent un cours instrumental hebdomadaire dans le niveau Initiation.

MUSIQUE

Schéma général d'organisation des études musicales

Parcours de Sensibilisation Musicale

Partenariat avec l'école / CP

DÉBUTANT

À partir du CE1
En juin, par tirage au sort

1^{er} Cycle

À partir du CE1
Durée : 3 à 5 ans

1C1-1C4/1C5

Apprentissage
de la Musique
par la Pratique
Instrumentale
Collective

AMPIC
Cordes & Vents

1^{ère} année :

1C1-Tronc-commun (CE1)

1C1-Primaires (CE2-CM2)

1C2-1C4/1C5

Apprentissage
instrumental
individualisé

Instruments

1C2-1C4/1C5

Apprentissage
de la musique
par une
pratique
vocale
collective

Filière Voix

NON- DÉBUTANT

INSTRUMENTS

À partir du CE2
En septembre, sur test

Du 1^{er} au 3^{ème} Cycle

FILIÈRE VOIX

À partir du CE2, en
septembre, sur test

Du 1^{er} au 2^{ème} Cycle

GRANDS DÉBUTANTS

À partir du Collège
En juin, par tirage au sort

2 niveaux
2 années en 1
1C1/1C2
1C3/1C4

2^{ème} Cycle

Durée : 3 à 5 ans

3^{ème} Cycle

Durée : 3 à 5 ans

Phase d'observation et
d'orientation
1 à 2 ans

Pré-Spé
1 à 2 ans

Examen
d'entrée

Accompagnement vers
une pratique amateur
1 à 2 ans
Délivrance du CEM

Cycle spécialisé
2 à 3 ans
Délivrance du DEM

**Classe préparatoire à
l'enseignement supérieur**
(CPES) 1 à 2 ans

MUSIQUE

Âge maximum d'admission dans chaque cycle

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année

	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3	CYCLE SPECIALISE
Violon, violoncelle, piano	12 ans	16 ans	20 ans	22 ans
Flûte, hautbois, clarinette, saxophone, Alto, guitare, harpe Accordéon	12 ans	16 ans	20 ans	25 ans
Cor, trompette, percussion	14 ans	18 ans	22 ans	25 ans
Trombone, Tuba, basson, Euphonium, Saxhorn	22 ans			25 ans
Flûte piccolo, cor anglais, clarinette basse, trombone basse, Marimba	23 ans			26 ans
Contrebasse	25 ans			28 ans
Clavecin, traverso, flûte à bec, cor naturel, sacqueboute, viole de gambe, violon baroque, alto baroque, violoncelle baroque, luth/théorbe, claviers anciens	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans
Formation Musicale	Âge maximum identique à l'âge de l'instrument pratiqué			30 ans
Filière voix enfants	12 ans			
Filière voix adolescents	16 ans			
Chant lyrique	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans
Orgue	28 ans			28 ans
Jazz	24 ans	26 ans	28 ans	28 ans
Musiques traditionnelles	30 ans			30 ans
Accompagnement piano	26 ans	27 ans	28 ans	28 ans
Écriture, Orchestration, Analyse, Histoire de la Musique, Composition, Composition électro acoustique, informatique musicale, MAO, direction d'orchestre, direction de chœur	28 ans			30 ans

Organisation des Coursus d'instruments

1^{er} Cycle / 2^{ème} Cycle / 3^{ème} Cycle / Cycle spécialisé

1^{ER} CYCLE Cursus individualisé Volume hebdo : 3h Durée du Cycle : 4 à 5 ans	1C1-Tronc commun 1 ^{ère} année	Formation Musicale - 45 min Découverte de la voix - 30 min Découverte du corps par le mouvement - 45 min	12 élèves 3 cours hebdo 2h sur 2 jours
	Du 1C2 au 1C4/1C5	Instrument	0h30 par élève
		Formation musicale	12 élèves pour 1h/1h15
		Chant choral et/ou Ensemble instrumental	0h45 à 1h30 Effectifs variables en fonction des ensembles

1^{ER} CYCLE Cursus AMPIC Volume hebdo : 2h45 Durée du Cycle : 4 à 5 ans	L'AMPIC : un enseignement fondé sur la pratique musicale collective. L'organisation pédagogique prévoit 2 séances hebdomadaires : ·Une séance en ensemble (Tutti) : 1h30. Encadrement : 2 enseignants ·Une séance en petit groupe (Partielle) : 1h15. Groupe de 3 élèves du même instrument. Encadrement : 1 enseignant.
---	--

2^{ÈME} CYCLE Volume hebdo : 4h à 6h Durée du Cycle : 4 à 5 ans	Instrument	0h30 par élève 0h40 par élève à partir de la 3 ^{ème} année
	Formation musicale	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année : 12 élèves pour 1h30 À partir de la 3 ^{ème} année : FM 2C3/2C4 appliquée à l'instrument
	Ensemble instrumental ou vocal ou orchestre ou autres ateliers de pratique collective	1h à 2h (effectifs variables en fonction des ensembles)

3^{ÈME} CYCLE Volume hebdo : 4h à 6h Durée du Cycle : 3 à 4 ans	Instrument	0h45 par élève
	Culture musicale, analyse, histoire de la musique, écriture ou composition	Temps pédagogiques : variable en fonction des disciplines
	Ensemble instrumental / musique de chambre/ orchestre	1h à 3h
	Formation musicale	Cours obligatoire jusqu'au niveau fin de 2 ^{ème} Cycle de formation musicale pour tout élève instrumentiste de 3 ^{ème} Cycle. Les élèves qui souhaitent s'orienter vers le Cycle spécialisé doivent poursuivre leurs études de formation musicale

CYCLE SPÉCIALISÉ Volume hebdo : 7h à 11h Durée du Cycle : 3 à 4 ans	UV Instrument ou chant	1h
	UV Formation musicale	1h à 3h
	UV Culture musicale	1h30 à 3h
	UV Pratique collective	2h à 4h

La Filière Voix

Cette filière, destinée aux enfants qui choisissent **la Voix comme activité principale**, est ouverte à chaque enfant qui souhaite s'épanouir dans une activité artistique collective permettant de développer sa voix et de chanter ensemble.

Les enfants peuvent intégrer la Filière Voix à partir de 8 ans, à l'issue de la première année de conservatoire nommée 1C1-Tronc commun ou sur audition d'orientation.

Selon l'âge, la maturité et le niveau au moment de l'audition, l'élève peut intégrer le premier cycle (niveau 1 et 2) ou le second cycle (niveau 3 et 4).

À l'issue de cette formation sur deux cycles, les choristes qui le souhaitent peuvent poursuivre leur formation au sein des classes adultes et professionnalisantes telles que les classes de Chant lyrique ou de Direction de chœur.

1^{er} CYCLE Filières Voix 1 & 2 Volume hebdo : 4h30 à 5h Durée du Cycle : 4 à 5 ans	Chœur/ ensemble vocal/ musique de chambre vocale	1h30 par semaine
	Formation musicale	1h à 1h30 par semaine
	Cours de technique vocale	1h pour 4 élèves max.
	Initiation clavier	1h pour 2 élèves max.

2^{ème} CYCLE Filières Voix 3 & 4 Volume hebdo : 6h Durée du Cycle : 4 à 5 ans	Chœur/ ensemble vocal/ musique de chambre vocale	2h par semaine
	Formation musicale	2h par semaine
	Cours de technique vocale	1h pour 4 élèves max.
	Initiation clavier	1h pour 2 élèves max.

Organisation des études de Jazz & musiques improvisées

Âge minimum : 18 ans

1^{er} CYCLE Volume hebdo : 3h00 à 4h00	Instrument	2 élèves pour 1h ou 3 élèves pour 1h30
	Atelier/ensemble de jazz	1h30 à 2h
	FM Jazz – Ear Training	1h00 à 1h30 pour 15 élèves*

2^{ÈME} CYCLE Volume hebdo : 4h30 à 7h30	Instrument	2 élèves pour 1h20
	Atelier/ensemble de jazz	2h
	FM Jazz – Ear Training	1h00 à 1h30 pour 15 élèves*
	Avant la fin de 2 ^{ème} Cycle, validation de deux niveaux d'harmonie et d'un an d'histoire du jazz. En fin de second cycle, cours de déchiffrage pour mise à niveau.** Modules accessibles (phrasé et articulation, rythme) (les cours d'écriture et/ou un second atelier sont possibles, etc.)**	2h à 3h30 1h 1h

3^{ÈME} CYCLE Volume hebdo : 6h30 à 8h30	Instrument	2 élèves pour 1h30
	Atelier/ensemble de jazz	2h
	1 cours complémentaire au choix ou second atelier**	1h à 2h
	Formation Musicale Jazz ou second cours complémentaire si FM Jazz validée** Module placement rythmique et complémentarité guitare-piano	Validation obligatoire du second Cycle d'Ear Training 1h30 2h

CYCLE SPÉCIALISÉ Volume hebdo : 9h à 11h	Instrument	1h
	Atelier/ensemble de jazz <i>Travail à la fois sur du répertoire et sur l'émergence des idées et propositions musicales des élèves</i>	2h
	Culture Musicale (Analyse et Histoire du Jazz)	2h
	FM Jazz	2h
	1 option à valider : atelier complémentaire, big band, instrument complémentaire, écriture, posturologie...	-

*Cours obligatoire jusqu'au niveau fin de 2ème Cycle de formation musicale.

** le choix des cours complémentaires s'effectue en concertation avec l'équipe enseignante.

DANSE

Cursus Classique

Options Caractère/Contemporain

Schéma général d'organisation des études chorégraphiques

DÉBUTANT

À partir du CE1
en juin, par tirage au sort

Initiation Danse

1^{ère} année :
1C1-Tronc-commun

1^{er} Cycle

À partir du CE2
Durée : 3 à 5 ans

1C1 DANSE

Volume hebdomadaire : 2h à 4h

- 2 cours d'1h dans la pratique dominante
- 1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

1C2

Volume hebdomadaire : 2h à 4h

- 2 cours d'1h dans la pratique dominante
- 1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

1C3

Volume hebdomadaire : 3h à 5h

- 2 cours d'1h30 dans la pratique dominante
- 1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

1C4/1C5

Volume hebdomadaire : 3h à 6h

- 2 cours d'1h30 dans la pratique dominante
- 1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

2^{ème} Cycle

Durée : 3 à 5 ans
Volume hebdomadaire : 3h à 6h

2 cours hebdomadaires d'1h30 dans la pratique dominante
1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

3^{ème} Cycle

Durée : 3 à 5 ans
Volume hebdomadaire : 3h à 6h

2 cours hebdomadaires d'1h30 dans la pratique dominante
1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h
Atelier chorégraphique (calendrier défini en début d'année)

Accompagnement vers une pratique amateur
Délivrance du CEC

NON-DÉBUTANT

À partir du CE2
en septembre, sur test
Du 1^{er} Cycle au 3^{ème} Cycle

Enseignement spécifique

DANSE CLASSIQUE GARÇONS

- 1 cours de Danse classique garçons par semaine
- 1 cours de Danse classique mixte par semaine
- 1 cours optionnel en Contemporain et/ou Caractère d'1h

Du 1^{er} Cycle au 3^{ème} Cycle

Modules complémentaires

- Culture chorégraphique
- Atelier Improvisation/Composition
- Atelier pointes
- Atelier barre à terre
- Mime
- Initiation à l'adage (pas de deux)
- Formation musicale Danseur
- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement
- Masterclasses : Hip-hop, Contemporain, Caractère, Jazz

THÉÂTRE

Schéma général d'organisation des études théâtrales

DÉBUTANT

À partir de la 6^{ème}
en juin, par tirage au sort

Parcours de découverte

Collège : 11-14 ans
Durée : 1 à 4 ans

Volume hebdomadaire : 2h

- Pratique collective du jeu théâtral
- Éveil au jeu et à la technique

Initiation

Lycée : 15-17 ans
Durée : 1 à 3 ans

Volume hebdomadaire : 3h

- Pratique collective du jeu théâtral
- Découverte des fondamentaux

NON-DÉBUTANT

À partir de 17 ans
en septembre, sur test
Du 1^{er} Cycle au 3^{ème} Cycle

1^{er} Cycle

17-21 ans

Durée : 1 an

Volume hebdomadaire : 4h

- Travail de l'acteur et pratique du jeu théâtral
- Approche de l'interprétation
- Apprentissage des différents langages théâtraux

2^{ème} Cycle

18-26 ans

Durée : 2 ans

Volume hebdomadaire : 6h à 8h

Délivrance de l'AET

- Travail de l'acteur et interprétation
- Ouverture aux différentes écritures dramatiques
- Autonomie de travail

3^{ème} Cycle

18-26 ans

Durée : 1 an

Volume hebdomadaire : 8h à 10h

Délivrance du CET

- Travail de l'acteur et interprétation
- Approfondissement du travail sur le texte
- Projet personnel en autonomie

Modules complémentaires

- Ateliers inter-conservatoires
- Mime
- Expression corporelle
- Atelier inter-cycles
- Pratique de la scène (atelier transversal)

S2TMD THÉÂTRE

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage de la pratique théâtrale proposé en section S2TMD théâtre est assuré par le Conservatoire municipal du 9^{ème} arrondissement.

Il s'adresse à des **lycéens âgés de 15 à 18 ans du Lycée Lamartine** (Paris 9^{ème}).

INSCRIPTIONS

Plateforme Dafné du Rectorat de Paris
du 13 janvier au 28 avril 2025

Classe de 2^{nde}

Cycle de détermination

3h par semaine

Étape de découverte

- Engagement personnel de l'élève dans une approche collective ouverte et ludique du théâtre
- Approche des textes au travers de la choralité et du récit

Classe de 1^{ère}

Cycle terminal

5h30 par semaine

Étape de renforcement

- Exploration théâtrale à travers deux noyaux dramaturgiques (contemporain et classique)
- Autonomisation de l'élève

Classe de Terminale

Cycle terminal

7h par semaine

Étape d'appropriation

- Deux modules de créations théâtrales collectives
- Découvertes des bases du mime
- Autonomie et créativité artistique de l'élève

CYCLE SPÉCIALISÉ

CONSERVATOIRES DE LA VILLE DE PARIS

Le Cycle spécialisé est ouvert **sur examen d'entrée** aux jeunes artistes afin de compléter leurs aptitudes au jeu individuel et collectif, soit pour clore leurs études artistiques soit en vue de les poursuivre en Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES). Il marque donc la fin des études initiales en musique, danse et art dramatique, ou précède l'orientation vers l'enseignement supérieur (CNSMD de Paris et Lyon, Pôles Supérieurs, Écoles supérieures de danse et de théâtre, universités et écoles supérieures étrangères).

Les **Diplômes d'Etudes Musicales (D.E.M.), Chorégraphiques (D.E.C.) ou Théâtrales (D.E.T.)** qui sanctionnent le Cycle spécialisé jouent le rôle d'une sorte de « baccalauréat des arts », sans être un passeport pour l'enseignement supérieur, dont l'entrée est exclusivement sur concours.

L'enseignement en Cycle spécialisé est, pour chaque cursus, réparti sur plusieurs Unités de Valeur (UV) suivies dans l'un ou plusieurs des 18 conservatoires de la Ville de Paris (le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris et les Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris).

Sa durée maximale est de 4 ans en musique (3 ans maximum pour l'UV1).

Il réclame de l'étudiant une grande disponibilité afin de gérer au mieux la pratique à un haut niveau de sa discipline principale (UV1), tout comme le suivi scrupuleux de disciplines complémentaires obligatoires (UV 2, 3, 4...) ou optionnelles.

Plus d'information :

<https://conservatoires.paris.fr/p/3261-cycle-specialise#cycle-specialise-des-conservatoires-de-la-ville-de-paris-21188>



L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

L'évaluation des élèves est organisée en **contrôle continu** et en **examen de fin de cycle**. À l'intérieur du cycle, le contrôle continu, qui comporte une part d'auto-évaluation, est la seule modalité d'évaluation de l'élève. L'évaluation est mise en œuvre dans l'intérêt de l'élève, avec bienveillance et dans le respect de sa personne. Les différents dispositifs d'évaluation participent à la valorisation de la pratique artistique de l'élève, qu'elle soit individuelle ou collective, et contribuent à son épanouissement personnel en évitant toute mise en concurrence excessive.

Le contrôle continu

Le contrôle continu permet de situer l'élève par rapport aux objectifs pédagogiques de chaque cycle. Les outils d'évaluation continue, nécessairement de formes diverses, sont définis par les enseignants, sous l'autorité de la directrice du conservatoire. Les observations consignées sur une **fiche individuelle d'évaluation** sont transmises régulièrement aux parents, *a minima* deux fois par an. Le contrôle continu ne fait pas l'objet d'invitation de membres de jury. L'organisation en cycles d'études permet, notamment, de respecter les vitesses d'acquisitions propres à chaque élève. L'évaluation continue permet exceptionnellement d'envisager, sans attendre l'examen de fin de cycle, la réorientation d'un élève. Elle peut l'amener à choisir dans l'établissement une autre voie ou à le quitter en cours de cycle. Toute décision de réorientation est prononcée par la directrice du conservatoire.

Les examens de fin de 1^{er} et fin de 2^{ème} cycles / Certificats

Les épreuves des **examens de fin de 1^{er} cycle / fin de 2^{ème} cycle** se déroulent dans chaque conservatoire d'arrondissement sous la présidence de la directrice ou de son représentant. Plusieurs conservatoires peuvent s'associer pour organiser des épreuves communes. La nature des épreuves est arrêtée par l'Inspection après consultation des enseignants de chaque discipline réunis en commissions pédagogiques. Les résultats des examens de fin de cycle prennent en compte le contrôle continu selon des modalités définies par la directrice après consultation des enseignants.

Composition des jurys : Le jury est composé de trois membres : la directrice du conservatoire ou son représentant, président du jury, deux membres, dont, au minimum, un spécialiste de la discipline extérieur au conservatoire. Le conservatoire veille à la mixité des jurys. Les examens sont publics, sous réserve des contraintes d'accueil du public. Les délibérations sont à huis-clos. Les décisions du jury sont sans appel.

À l'issue des épreuves et après l'annonce des résultats, un temps d'échanges entre les élèves et les membres de jury complète le dispositif d'évaluation.

Un certificat est délivré à la fin de chaque cycle.

Le 3^{ème} cycle est conclu par le Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales. Dans le cas où un élève n'aurait pas pu remplir les conditions d'un certificat, une attestation de scolarité peut être délivrée mentionnant les différents enseignements reçus.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CONSERVATOIRES

Quelques éléments

Organigramme et missions

La directrice du conservatoire définit les grandes orientations du projet d'établissement, assure l'organisation des études et contrôle leur exécution. Elle est responsable des questions administratives, logistiques, budgétaires, pédagogiques et artistiques de son établissement, et en assure son bon fonctionnement. Elle est secondée dans ses missions par :

- Un **secrétaire général** qui a pour mission de coordonner les services dans tous les aspects relevant des domaines administratif, budgétaire et logistique.
- Un **conseiller aux études** qui est en charge du suivi pédagogique des élèves et des relations avec les parents, en lien avec les équipes pédagogique et administrative.

Les **enseignants** ont pour mission l'épanouissement artistique des élèves qui leur sont confiés. Ils sont responsables des enseignements dispensés et du suivi des élèves.

Le Conseil d'orientation

Le conseil d'orientation se réunit si les échanges entre le service de la scolarité, l'élève, les parents ou représentants légaux et le conseiller aux études et/ou la directrice n'ont pu aboutir. Une réunion du conseil d'orientation peut avoir lieu à l'initiative d'un enseignant, de la directrice ou à la demande du conseiller aux études pour porter à la connaissance des parties, direction, parents ou représentants légaux, équipe pédagogique, une question posée dans le cadre de la scolarité d'un élève. Il peut s'agir de questions relevant de la motivation, de la progression de l'élève, de la discipline, de l'adaptation d'un cursus, voire du projet de l'élève nécessitant une aide particulière.

Double inscription

La possibilité de s'inscrire simultanément dans deux cursus peut être acceptée :

1/ **dans la même spécialité**, si les critères suivants sont réunis : lorsque l'élève est en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle de son premier cursus

en fonction de son implication et de son assiduité dans chacune des disciplines qui le composent,

en fonction des places disponibles dans la discipline dominante du deuxième cursus après attribution des places aux réinscrits, - sur décision de la directrice ou du conseiller aux études

2/ **pour toute demande de deuxième inscription dans une spécialité différente de la première** (ex : demande d'inscription en danse ou art dramatique d'un élève musicien.ne), la double inscription est possible pour tout élève :

- soit en tant que débutant via le tirage au sort,
- soit en tant que non débutant via les tests d'entrée,
- et si les 4 critères précités (cf.1/) sont réunis.

Les demandes de congé et de transfert

Les demandes de congé pour interruption totale de la scolarité au conservatoire, de dispense pour interruption d'une des disciplines constitutives du cursus de l'élève ou de transfert dans un autre conservatoire municipal d'arrondissement demeurent exceptionnelles. Sur sollicitation des élèves majeurs ou des parents ou représentants légaux des élèves mineurs, elles sont étudiées par le conservatoire. Les demandes écrites et justifiées doivent être transmises au CMA d'origine au moment de la réinscription, dans les délais prévus à cet effet, précisés dans les modalités d'inscription et de réinscription disponibles sur le site www.paris.fr.

Assiduité - Absences des élèves

Toute absence d'élève doit être justifiée par un motif réel et sérieux, essentiellement pour cause de maladie et d'évènement scolaire, signalée et confirmée par écrit à l'administration du conservatoire ainsi qu'à l'enseignant concerné dans les meilleurs délais. **Trois absences non justifiées remettent en question le maintien d'un élève au conservatoire et conduisent à la réunion du conseil d'orientation** mentionné à l'article 3.3. Cette obligation s'applique :

- à l'ensemble des enseignements délivrés, individuels comme collectifs, orchestre, chant choral, musique de chambre, ensembles vocaux, ateliers complémentaires ;
- à toutes les étapes du cursus : enseignement, représentations et examens.

Mise à disposition de salles aux élèves en pratique autonome

Dans le cadre de leur pratique autonome, des salles peuvent être mises à la disposition des élèves du réseau des conservatoires pendant les heures d'ouverture de l'établissement sous réserve de l'accord de la directrice. L'élève qui souhaite pouvoir utiliser une salle doit solliciter la mise à disposition auprès du personnel d'accueil et/ou de la scolarité. L'accès est possible, en fonction des disponibilités, sur présentation de la carte d'élève ou d'une attestation d'inscription.

Prêt d'instruments à titre onéreux ou gracieux

Les élèves doivent se munir de leur propre instrument. Le conservatoire dispose cependant d'un parc de petits instruments destinés à la location, prioritairement pour les élèves débutants.

Circulation dans l'établissement

Le conservatoire est un établissement public dont l'accès est réglementé afin d'assurer la sécurité de tous. Outre le personnel du conservatoire, **seuls les élèves sont autorisés à circuler dans les parties communes au-delà de la zone d'accueil ou dans les espaces délimités à cet effet**. Sur proposition de l'enseignant, le directeur peut accepter la présence des parents à un ou plusieurs cours. Les parents sont priés de s'identifier auprès de l'accueil.

Vivre ensemble

Aucune incivilité ne saurait être tolérée.

Le service public repose sur des valeurs dont le respect s'impose à toutes et tous dans l'établissement. **Le respect mutuel et la tolérance constituent un des fondements de la vie collective** : toute personne fréquentant le conservatoire doit avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis du personnel enseignant et administratif, des élèves, parents d'élèves ou représentants légaux ou tout autre accompagnant d'élèves, comme des biens publics de l'établissement.

Le non-respect de ces valeurs, dès lors qu'il impacte le bon fonctionnement de l'établissement, est susceptible de remettre en cause la poursuite de la scolarité.

Par respect du travail d'autrui, l'usage des téléphones portables dans l'enceinte du conservatoire, salles de cours et couloirs n'est pas autorisé, sauf dans les espaces identifiés le cas échéant par chaque établissement. De même, chacun est invité à respecter le calme et le silence nécessaires aux cours, auditions, spectacles et concerts.

Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur s'impose à tous :

- les mesures et consignes générales nécessaires pour faire face à tout contexte sanitaire particulier, par exemple la pandémie de covid-19,
- **l'interdiction de fumer ou devapoter à l'intérieur des locaux du conservatoire ou dans la cour, d'y introduire des boissons alcoolisées ou tout autre produit toxique, de consommer des denrées alimentaires (sauf de l'eau) dans les couloirs et les salles de cours, sauf espace spécifique identifié par le conservatoire.**

Les Conservatoires de Paris sont régis par un règlement intérieur qui s'applique à tous les usagers.



INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

RÉINSCRIPTIONS

Réinscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 :

<https://conservatoires.paris.fr/p/2998-reinscription-au-conservatoire>

DU MARDI 6 MAI 2025, 10H AU LUNDI 26 MAI 2025, 15H



PARCOURS DÉBUTANTS

Parcours débutant Musique

Pour tous les élèves entre 7 ans (CE1) et 12 ans, par tirage au sort en juin.

Parcours débutant Danse

Pour tous les élèves, à partir du CE1, par tirage au sort en juin.

Parcours débutant Théâtre (Parcours découverte & Initiation)

Pour tous les élèves à partir de 11 ans (6^{ème}), par tirage au sort en juin.

Pour l'inscription au tirage au sort pour les débutants :

<https://conservatoires.paris.fr/p/27-inscriptions>

Dépôts de candidatures :

DU MARDI 27 MAI 2025, 10H, JUSQU'AU MERCREDI 11 JUIN 2025, 15H



PARCOURS NON-DÉBUTANTS

Parcours non-débutant Musique & Danse

Pour tous les élèves à partir du CE2, sur test, en septembre.

Intégration selon le niveau de l'élève, à partir de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle.

Cursus Théâtre (débutants Cycle 1, non-débutants Cycle 2 & 3)

Pour tous les élèves à partir de 17 ans, sur test, en septembre.

Les demandes de **pré-inscriptions pour non-débutants** sont à déposer en ligne :

DU MARDI 17 JUIN 2025, 10H AU VENDREDI 11 JUILLET 2025, 15H

Les tests d'entrée ont lieu du 1^{er} au 13 septembre 2025.

Pour les informations concernant les tests d'entrée veuillez consulter cette page régulièrement :

<https://conservatoires.paris.fr/p/8897-non-debutants-tests-d-entree-musique-danse-theatre-2025-2026>



INSCRIPTIONS EN CYCLE SPÉCIALISÉ MUSIQUE

Inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 :

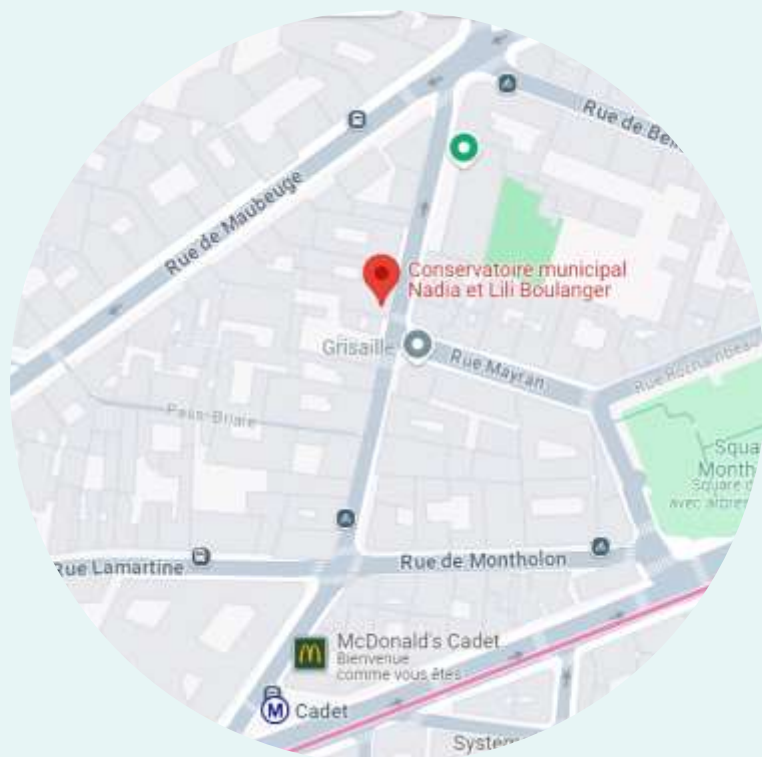
<https://conservatoires.paris.fr/p/3243-comment-s-inscrire-en-musique>

Dépôts de candidatures :

DU LUNDI 14 AVRIL 2025, 10H AU LUNDI 19 MAI 2025, 15H



ACCÈS



S'y rendre



Conservatoire Municipal Nadia et Lili Boulanger

17 rue Marguerite de Rochechouart,
75009 Paris



M **7** Cadet

26 **43** **45** **85**

Maubeuge-Rochechouart



Station de Vélib à 85m



Conservatoire
Nadia et Lili Boulanger

17 rue Marguerite de Rochechouart - 75009 Paris

Les
conservatoires
de Paris



conservatoires.paris.fr/musee/nadia-et-lili-boulanger



[Conservatoire Nadia et Lili Boulanger](#)

Contacts



[Conservatoire Nadia et Lili Boulanger](#)